

Monsieur le Président
Région Nouvelle-Aquitaine
Hôtel de Région
14, Rue François de Sourdis
33 077 BORDEAUX cedex

La Ciotat, le 16 mars 2018

Objet : Consultation publique sur le SRADDET Nouvelle Aquitaine

Monsieur le Président,

Nous vous remercions de pouvoir apporter notre contribution au projet de Schéma d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires de la Nouvelle-Aquitaine. Notre réflexion s'est appuyée sur le cahier thématique relatif au volet Climat – Air – Énergie communiqué lors des séminaires territorialisés.

En qualité de représentant des professionnels des filières solaires, thermique et photovoltaïque, nous vous proposons notre contribution pour la filière photovoltaïque. Une contribution complémentaire pour la filière solaire thermique vous parviendra sous une quinzaine de jours, le temps que notre Conseil d'Administration finalise sa position sur la trajectoire et les modalités de développement de cette filière.

La Région Nouvelle-Aquitaine accueille, à fin 2017, 56 929 installations photovoltaïques cumulant 2 044 MW et produisant annuellement de 2 473 GWh. Les nouvelles capacités raccordées en 2017 s'élèvent à 304 MW. Nous estimons que les installations sont raccordées pour 2/3 sur les réseaux haute tension (HTA et HTB) et 1/3 sur les réseaux basse tension.

Ces chiffres établis fin 2017 confirment que la Région Nouvelle Aquitaine est la première région photovoltaïque de France en terme de capacité nouvellement installée, de capacité cumulée et de production annuelle :

- la capacité photovoltaïque régionale nouvellement raccordée en 2017 représente 34% des nouvelles capacités photovoltaïques raccordées en France métropolitaine (873 MW)
- la capacité photovoltaïque régionale cumulée représente 27% de la capacité photovoltaïque cumulée raccordée en France métropolitaine (7 658 MW)
- la production photovoltaïque annuelle régionale représente 27% de la production photovoltaïque annuelle en France métropolitaine (9 159 GWh)

(sources : SDES-Statistique publique – Tableau de bord photovoltaïque 4^{ème} trimestre 2017 + RTE – Opendata / Analyse par le think-tank France Territoire Solaire).

.../...

Membre actif :



Office franco-allemand pour la transition énergétique
Deutsch-französisches Büro für die Energiewende



www.enerplan.asso.fr

La projection présentée dans le cahier thématique est fondée sur :

- une capacité nationale dont la croissance est actuellement en discussion dans le cadre des travaux d'élaboration de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie,
- une part régionale représentant 25% de la capacité nationale raccordée.

Cette approche est objectivée par les faits et la dynamique passée. L'idée de prolonger la tendance observée est intéressante et constitue une belle ambition à horizon 2023. ENERPLAN s'est attaché dans les paragraphes suivants à apporter son éclairage et les éléments susceptibles de faire évoluer cette tendance.

Raccorder 820 MWh supplémentaire d'ici fin 2018, soit un rythme de 400 MWh/an (entre le 01/01/2017 et le 31/12/2018)

Par rapport à cette projection à 2018, nous pensons que la proportion de 25% devrait être atteinte (d'autant que l'année 2017 a montré une proportion de 34%) ; par contre le volume supplémentaire et le rythme de raccordement devraient être inférieurs. La raison se trouve dans le fait que l'objectif national de 10,2 GW raccordé fin 2018 sera approché mais ne sera pas atteint du fait des décalages dans le lancement des appels d'offres, dans la construction et dans la mise en service des installations lauréates. Il faudrait raccorder 2 GW en 2018 (France métropolitaine et DOM) sachant que le volume de projets ayant signé une convention de raccordement (travaux de raccordement en cours) ne dépasse pas 1 GW fin 2017.

ENERPLAN préconise de ne pas fixer d'objectif régional à 2018, d'une part car l'approbation du SRADDET sera postérieure et d'autre part car les projets qui participeront à cet objectif sont en phase de construction ou pré-construction.

Raccorder entre 2 820 et 3 320 MWh supplémentaire d'ici fin 2023, soit un rythme de 560 à 660 MWh/an (entre le 01/01/2019 et le 31/12/2023)

Par rapport à cette projection à 2023 :

- 25% de la fourchette haute de la PPE en vigueur (20,2 GW) fixe un objectif à 5 050 MW (valeur dans le tableau),
- 25% de la proposition d'ENERPLAN dans le cadre des travaux d'élaboration de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (23 GW) fixe un objectif de 5 750 MW. [NDLR : cette valeur est proche de celle mentionnée dans l'histogramme, à savoir 5 850 MW]

Nous pensons que la période 2019-2023 va constituer la base d'un tremplin de croissance de l'électricité photovoltaïque, car notre perspective nationale à 2028 est de cumuler un parc de 42 GW. Ce surcroît de croissance s'explique par une compétitivité encore améliorée de l'électricité photovoltaïque produite et ce dans tous les segments de puissance et sur les différents supports d'application du photovoltaïque.

Nous estimons que le début de la période 2019-2023 va être structuré par les mécanismes de soutien nationaux (appels d'offres et guichet), et que la fin de période verra émerger des projets sans soutien, principalement au sol, puis en toitures au début de la période 2023-2028. La vision d'un sourcing local d'électricité verte à prix garantis à long terme, voulue par certains consommateurs, balbutiante actuellement, utopique pour d'autres, prendra corps dans la période 2019-2023.

Du fait du potentiel de développement photovoltaïque dans la Région Nouvelle-Aquitaine, ENERPLAN pense que l'objectif régional 2023 de 5 à 6 GW est cohérent, avec une répartition des puissances entre sol/toitures proche de la tendance actuelle (2/3 au sol - 1/3 en toitures).

ENERPLAN préconise une réflexion prospective à horizon 2028, compte-tenu de l'accélération prévisible de ce marché entre 2023 et 2028, notamment sur les toitures.

.../...

Au-delà des objectifs chiffrés, il importe de considérer les conditions de développement des projets. Plusieurs enjeux ne peuvent être occultés : la gestion du foncier, la préservation de la biodiversité, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le raccordement au réseau et l'innovation.

La concertation avec les parties prenantes, l'objectivation des impacts et des bénéfices constituent des principes fondamentaux de notre approche territoriale.

ENERPLAN sollicite la mise en œuvre d'études, de retour d'expériences en vue d'alimenter le dialogue entre les parties prenantes sur les enjeux d'insertion territoriale.

ENERPLAN est convaincu que le développement du photovoltaïque peut conforter les activités agricoles et forestières, que des synergies peuvent être développées pour que le leadership de Région Nouvelle-Aquitaine en matière d'énergie solaire puisse accroître le leadership de la première région agricole et forestière de France. Nous souhaitons objectiver et partager notre vision qu'en développant des usages multiples du sol (et non unique), nos activités participent au développement de la biodiversité et à la lutte contre le changement climatique.

Enfin, compte-tenu du rythme croissant de développement, l'anticipation est indispensable tant au niveau de la planification urbaine que de la planification « réseau ». Sans contrarier la libre administration des collectivités, ENERPLAN recommande que les collectivités s'attachent à identifier leur potentiel solaire (au sol, sur toitures existantes, sur toitures futures), voire à préparer l'accueil (zonage ad hoc dans les documents d'urbanisme, bâtiments dont la toiture est « solarisable »...).

Le renforcement du réseau et la création d'ouvrages sont un corollaire du SRADDET via le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables. ENERPLAN demande à ce que la réflexion soit engagée dès l'approbation des premiers objectifs, afin de pouvoir permettre une adoption du S3REnR au lendemain de celle du SRADDET.

ENERPLAN préconise que le sujet du stockage et des offres innovantes mixant production d'électricité renouvelable, autoconsommation, mobilité électrique, stockage stationnaire et conversion en hydrogène soient également pris en considération dans le SRADDET pour la période 2019-2023.

ENERPLAN se tient à la disposition des élus de la Région et de ses services pour construire une feuille de route solaire 2023 et au-delà, laquelle devra traiter de manière détaillée des enjeux d'intégration territoriale, d'insertion dans le système électrique (enjeu commun avec la maîtrise de la demande et le stockage) et de mobilisation du tissu économique et industriel.

Avec nos respectueux hommages, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération la plus distinguée,

Christophe THOMAS

Vice-Président

